

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Thomas POINT

Étaient excusés :

Chantal RATEAU qui donne pouvoir à Nicole COTILLON

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu des commissions - COPIL

Commission Finances

Afin d'honorer la mise en paiement des salaires de décembre, il y a lieu de procéder à un virement de crédits, selon les tableaux ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 6413	Personnel non titulaire	510,00
	Total	510,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
65 / 6531	Indemnités	510,00
	Total	510,00

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Commission Environnement/Voirie

Défense Incendie

La commission a étudié le plan de situation de la commune au niveau de la Défense Incendie. Elle propose de planifier une mise en conformité sur les trois prochaines années, en fonction du nombre d'habitants et d'exploitations agricoles concernés :

- 2023 :
 - o Champagne => Citerne de 120 m³
 - o Pouilly => Citerne de 120 m³
 - o La Source / Les Bodinelles => Poteau incendie
 - o Muflet => Poteau incendie

- 2024 :
 - o Le Prompt / Les Tonelles => Citerne de 120 m³
 - o La Borde => Citerne de 60 m³
 - o Le Fonteny => Poteau incendie
- 2025 :
 - o L'Épinais / La Bazinière => Citerne 60 m³
 - o L'Audebaudière => Voir Étang sur place sinon Citerne 60 m³
 - o Rocheroux => Citerne 60 m³

Pour mettre les devis à jour en fonction des travaux nécessaires, la commission va rencontrer les propriétaires. Puis, en fonction des prix et des aides possibles, il faudra regarder si le planning peut être respecté.

Mme le Maire va solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la préfecture.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour solliciter cette aide.

Stationnement Place de la Mairie

La Commission propose l'Interdiction de Stationnement aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la Place de la Mairie et la Rue des Jardins.

Pour matérialiser cette interdiction, la Commission propose :

- d'installer 1 panneau à chaque entrée de la Place
- de faire un marquage VL au sol sur l'intérieur de la Place
- de faire un marquage VL au sol sur le pourtour de la Place en y intégrant des butoirs (4-5) pour empêcher le stationnement des poids-lourds, et pour limiter l'installation de panneaux.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

- ***pour solliciter des devis,***
- ***pour faire la pose des panneaux de signalisation,***
- ***pour faire les tracés au sol.***

Plan Communal de Sauvegarde – PCS

La Préfecture des Deux Sèvres a fait parvenir, le 21 octobre 2022, une notification d'obligation de réaliser un PCS selon la loi N°2021-1520 du 25 novembre visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Si notre commune n'était pas soumise à l'obligation d'un PCS jusqu'à présent, elle l'est désormais au titre du risque sismique de niveau 3, et ce dans un délai de 2 ans.

Après avoir présenté un guide méthodologique (identifier les risques sur la commune, organiser la réponse communale, recenser les moyens susceptibles d'être mobilisés), la commission propose d'en discuter lors d'un prochain Conseil Municipal.

Divers

- L'Association Multisport SADP souhaite bénéficier de marquage au sol dans la salle de Sports pour pratiquer des sports collectifs. Des devis vont être demandés.
- Sur la route de Pouilly, sur quelques mètres, le fossé s'est creusé et l'accotement est dangereux.
- Les trottoirs sont glissants et vont devoir être nettoyés au printemps. Nous sommes toujours en restriction d'eau depuis cet été.
- Une enquête pour évaluer les besoins en stationnement vélo est présentée au conseil. Elle sera distribuée en janvier avec le magazine municipal.

Commission Patrimoine Bâti

Périscolaire & local de rangement

A la suite de la réactualisation des devis des entreprises et du choix du revêtement du sol périscolaire, la commission a privilégié du carrelage pour le sol au lieu d'un PVC. Il est donc proposé d'effectuer les travaux pour un montant de 19 684,889 € HT (voir tableau ci-dessous). On constate une plus-value de 861,19 € HT par rapport à la première présentation en conseil. Il faut contacter les entreprises pour avoir des précisions sur les délais d'exécution. Les travaux pourraient débiter aux vacances de février pour la partie maçonnerie et charpente.

	Devis avec sol PVC	Devis avec sol carrelage
Local stockage	2 824,45	2 824,45
Classe périscolaire	8 930,99	8 875,94
	Plus-value sol PVC :	
	502,15	
Sous-total H.T.	12 257,59	11 700,39
Huard/Boch électricité	3 806,00	3 806,00
Dubreuil maçonnerie	2 985,50	2 985,50
SAS Hay charpente	1 193,00	1 193,00
Sous-total H.T.	7 984,50	7 984,50

TOTAL H.T.	20 242,09	19 684,89
TOTAL T.T.C	24 290,50	23 621,86

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ces devis.

Demande de travaux à la suite au conseil d'école

Vu la liste des travaux souhaités par l'équipe enseignante, certains points devront être discutés avec les agents communaux et d'autres avec les professeurs.

Devis nettoyage toiture et des gouttières de la salle des sports

MG Couverture a réactualisé son devis pour un montant de 4 874,08 € HT (nettoyage de la toiture et des gouttières).

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce devis.

Devis remplacement tubes d'éclairage salle des sports

L'entreprise ONILLON a fourni un devis d'un montant de 940,50 € HT. Une variante nous est proposée avec des tubes LED 23W pour un montant de 1 532,58 € HT. La commission propose de mettre en attente ce devis, l'éclairage actuel étant suffisant malgré les tubes grillés.

Projet panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux

La commission a rencontré M. Thomas PAITRY (chargé de mission du Pôle environnement de l'Agglo2B) pour discuter de l'étude faite par le CRER pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'église et sur l'atelier communal. Ce dernier serait plus rentable du fait d'une surface plus importante.

Projet d'agrandissement de l'atelier communal :

A la suite de la vente du presbytère et de ses annexes, il faut trouver une solution pour ranger le matériel stocké dans ces dépendances. Un agrandissement de l'atelier actuel (bois ou métallique) sur la partie arrière permettrait de retrouver un lieu de stockage et d'augmenter la surface pour l'implantation des panneaux photovoltaïques. La commission va solliciter des devis pour estimer le coût de cet agrandissement.

Projet de rénovation de la salle socio-éducative :

Pour recenser les besoins et les usages de cette salle, chaque conseiller doit faire parvenir ses propositions avant le conseil de janvier.

Projet rénovation chauffage école :

M. PAITRY nous a conseillé de remplacer la chaudière fioul par de la géothermie pour diminuer le coût du chauffage. Il pourra nous indiquer les entreprises qui pourraient nous conseiller sur ce type de chauffage.

III – Adhésions des contractuels au CNAS

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est un organisme auprès duquel la commune cotise pour les fonctionnaires, à hauteur de 212 € par an et par agent. Les agents contractuels pourraient également en bénéficier à partir du 1er janvier 2023 si le conseil le souhaite.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour permettre aux agents contractuels d'être adhérents au CNAS

IV – Prolongation du contrat PEC de Dominique DELEGLISE

Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de Dominique DELEGLISE s'arrête au 31 décembre 2022. Mme le Maire a demandé une prolongation de ce contrat aidé auprès de Pôle Emploi mais aucune réponse n'est parvenue à ce jour.

Deux solutions :

- La prolongation du contrat PEC (6 ou 9 mois) si Pôle Emploi donne son accord.
- La mise en place d'un CDD si la première solution n'aboutit pas.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour autoriser Mme le Maire à mettre en œuvre en priorité la 1^{ère} solution, puis la 2^{ème} si un refus de Pôle Emploi.

V – Tarifs 2023

Trois propositions d'augmentation des tarifs (locations des salles – photocopies – concessions dans le cimetière) sont présentés (+1,5%, + 3%, + 5%).

Compte-tenu des hausses des coûts de l'énergie, Mme le Maire propose une augmentation des tarifs de 5% et de passer les photocopies A4 à 0,30 € et A3 à 0,40 €.

SALLE SOCIO EDUCATIVE		Tarifs 2022	2023 Proposition 5%	2023 Proposition 5% (ar- rondi)
REUNION DE TRAVAIL		39,00	41,56	42,00
SALLE DE SPORT		55,00	58,62	59,00
VIN D'HONNEUR		53,00	56,48	56,00
SOIREE DANSANTE - CONCOURS BELOTE		257,00	273,90	274,00
REPAS FAMILLE ST AUBIN	CANTINE	68,00	72,47	72,00
REPAS FAMILLE ST AUBIN	CANTINE WEEK END	85,00	90,59	91,00
REPAS FAMILLE ST AUBIN	SALLE COMPLETE	120,00	127,89	128,00
REPAS FAMILLE ST AUBIN	SALLE COMPLETE WEEK END	150,00	159,86	160,00
REPAS FAMILLE EXTE- RIEURE	CANTINE	120,00	127,89	128,00
REPAS FAMILLE EXTRIEUR	CANTINE WEEK END	150,00	159,86	160,00
REPAS FAMILLE EXTE- RIEURE	SALLE COMPLETE	221,00	235,53	236,00
REPAS FAMILLE EXTE- RIEURE	SALLE COMPLETE WEEK END	276,00	294,15	294,00
MARIAGE ST AUBIN		221,00	235,53	236,00
MARIAGE EXTERIEUR		323,00	344,24	344,00
CONCOURS BELOTE 3E AGE LA COUDRE		31,00	33,04	33,00
SOIREE RECREATIVE EXT. A BUT NON LUCRATIF		133,00	141,74	142,00
PARTICIPATION REMISE ETAT SALLE				
1 HEURE		12,00	12,79	13,00
2 HEURES		23,00	24,51	25,00
3 HEURES		34,00	36,24	36,00
UTILISATION ABUSIVE ELECTRICITE OU CHAUFFAGE		13,00	13,85	14,00
PHOTOCOPIES		2022	2023	2023
PHOTOCOPIES A4		0,25	0,27	0,30
PHOTOCOPIES A3		0,35	0,37	0,40
CONCESSIONS CIMETIERE		2022	2023	2023
CONCESSION CIMETIERE 15 ANS		25,00	26,64	27,00
CONCESSION CIMETIERE 30 ANS		49,00	52,22	52,00
CONCESSION COLOMBARIUM 15 ANS		163,00	173,72	174,00
CONCESSION COLOMBARIUM 30 ANS		259,00	276,03	276,00

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider cette augmentation de 5 % arrondi à l'euro, sauf pour les photocopies.

VI – CDG79 : mise en place de la médiation et adhésion à l'assurance risques statutaires

Le CDG 79 propose une adhésion au dispositif Médiation, service d'aide à la gestion de litige.

Le conseil ne souhaite pas adhérer à ce service de médiation.

Le CDG 79 propose une consultation commune pour la couverture des risques statutaires. Nous pouvons entrer dans cette consultation pour envisager une adhésion au 1^{er} janvier 2024.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour entrer dans cette démarche de consultation.

VII – Convention Autorisation du Droit des Sols

Mme le Maire présente :

- le coût du service Urbanisme et son impact au regard des sollicitations faites par la commune auprès de ce service (coût communal : 2 524,26 €, qui sera déduit du montant des attributions de compensation),
- le rapport de CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 12 octobre 2022,
- le tableau présentant la révision des attributions de compensation.

Le conseil municipal :

- *approuve le rapport de la CLECT en date du 12 octobre 2022 ;*
- *approuve l'évaluation du service Autorisation du droit des sols,*
- *approuve la révision des Attributions de Compensation telles que répertoriées dans le tableau ci-annexé ;*
- *autorise Madame le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.*

VIII – Ecole Victor Hugo : subvention fin d'année 2022 ; Rythme scolaire 2023/2024 ; Effectifs 2023/2024 ; Diagnostic amiante

Comme il en avait été décidé en juillet 2022 (valeur unitaire par enfant : 15,02 €), la subvention de fin d'année sera versée pour les 46 enfants St Aubinaiens scolarisés à l'école, soit un montant de 690,92 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour le versement de cette subvention.

L'école demande une subvention exceptionnelle de 40 € par enfant pour une classe découverte organisée en mars 2023, soit un montant de 1 160,00 € pour les 29 enfants concernés par ce voyage

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour le versement de cette subvention.

La DSDEN sollicite la commune pour savoir si elle souhaite rester à 4 jours et demi ou passer à 4 jours en septembre 2023. Mme le Maire propose de garder l'organisation actuelle, à savoir 4 jours et demi pour plusieurs raisons :

- . L'apprentissage des matières fondamentales est plus propice le matin.
- . Le transport scolaire pourrait être supprimé s'il n'était plus utilisé pour emmener les enfants au centre de loisirs le mercredi midi.
- . Cette nouvelle organisation aurait un effet sur les emplois (perte d'heures pour l'agent en classe maternelle, pour l'agent d'entretien et pour la directrice du périscolaire).

. Le service de restauration ne fonctionnerait plus avec 2 agents car le temps du repas serait réduit d'un quart d'heure. Il faudrait mettre en place un 3^{ème} agent.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour rester avec le fonctionnement actuel.

Le diagnostic amiante doit être refait. Un exemplaire de ce rapport devra être remis au directeur de l'école.

IX – Transfert des charges de salaires entre budget général et le SPIC épicerie

Mme le Maire présente un tableau retraçant l'historique des salaires des différents agents qui sont intervenus à l'épicerie. Pour 2021 (8 mois : du 1^{er} mai au 31 décembre) le total des salaires s'élevait à 19 356 € et pour 2022 (toute l'année) le total des salaires s'élève à 31 932 €. En projetant l'année 2021 sur 12 mois, on aurait eu total de 29 034 €, soit une différence entre les 2 années de 2 898 € qui s'explique par la mise en place d'une suppléante pour que T. AUGEREAU puisse prendre ses congés avant son départ, et une période de tuilage avec D. DELEGLISE pour que la continuité se passe au mieux.

Il y a donc lieu d'effectuer les écritures comptables nécessaires en fin d'année 2022 pour transférer la somme de 31 932 € du budget principal vers le budget épicerie.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

X – Paiement de l'indemnité de gardiennage 2022 pour l'église

La circulaire du 7 avril 2020 fixant le montant de l'indemnité de gardiennage est toujours en vigueur à ce jour, soit un montant maximum de 479,86 € pour un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice, et soit un montant maximum de 120,97 € pour un gardien résidant hors commune et visitant l'église de manière rapprochée. Le gardien habitant la commune, le montant versé en 2021 (316,19 €) reste en adéquation avec la circulaire. Mme le Maire propose d'arrondir cette somme à 320,00 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

XI – Remboursement divers

Lucie LANDUYT a fait des achats pour le marché de Noël (bonnets de Noël et chocolats) pour un montant de 46,34 €.

Véronique GOBERT a fait des achats pour la cantine (tabliers et boîtes frigorifiques) pour un montant de 38,11 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour rembourser ces montants.

XII – Demande de subvention de la MFR Argentonnay

La MFR d'Argentonnay sollicite une aide pour un élève st aubinais scolarisé en 3^{ème} Section agricole dans leur établissement.

Au regard des principes retenus (subvention accordée aux établissements de notre secteur accueillant des jeunes st-aubinais jusqu'en 3^{ème}), le conseil accepte d'accorder une subvention du même montant que celle accordée aux collèges argentonnais, soit 49,76 € pour 1 enfant.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour verser cette subvention.

XIII – Caisse épicerie : devis JDC

Notre prestataire actuel pour la caisse de l'épicerie refuse de renouveler le contrat car nous n'assurons pas l'activité Tabac et Française des jeux. Un nouveau fournisseur (JDC) a fait une proposition de contrat incluant le boîtier de paiement carte :

- sans écran publicitaire : 129,84 € HT,
- avec écran publicitaire : 135,89 € HT.

Accord du conseil pour valider la proposition sans écran publicitaire : 8 voix pour la proposition sans écran et 5 voix contre la proposition sans écran.

XIV – Retour enquête publique et prix de vente au m²

L'enquête publique est terminée. Aucune personne n'est venue aux 2 permanences du commissaire enquêteur et aucune personne n'a formulé de remarque sur le registre pendant la période de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la vente des 2 parcelles : entrée du village La Noue (22 m²) et entrée du village La Borderie (27 m²). Le rapport a été transmis à la Préfecture. Le conseil propose le prix de 2 € le m² pour la vente de ces 2 parcelles.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce prix de 2 € au m².

XV – Projet éolien Voulmentin / Argentonnay

Un résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin – Argentonnay a été réceptionné en mairie. Il concerne l'implantation de 3 éoliennes qui se situeraient sur les communes citées ci-dessus. Ce projet est porté par la société Volkswind. Ce document est consultable par tous en se présentant au secrétariat de mairie.

XVI – Questions diverses

La CAF nous informe, par courrier, du montant de la subvention accordée pour l'agrandissement de la MAM : 100 796 €.

Les assistantes maternelles de la MAM ont adressé un courrier au conseil pour le remercier du dégrèvement des loyers pendant la fermeture de la MAM pour travaux et en dédommagement de l'eau-électricité consommée par les entreprises pendant les travaux. Elles soulignent qu'elles apprécient le soutien que le conseil leur a accordé depuis l'ouverture de la MAM en 2018.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

